

Compte rendu Séance du Conseil Municipal du 29 novembre 2012

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie à vingt heures, sous la présidence de Christiane HERBET, 1^{ère} Adjointe au Maire de Plachy-Buyon.

Etaient présents (Maire et Adjointes puis ordre alphabétique) : Christiane HERBET, Jean-Paul VORBECK, Lionel NORMAND, Jean-René FLAMANT, Chantal BACHELAY, Jean-Pierre De SAINT-ACHEUL, Martine FAUQUEMBERGUE, Marie-Françoise FELLER, Emmanuel MAITRE.

Etaient absents : Yann DELAHAYE, Gary SZUMNY.

Absents excusés : Anny FLINTHAM-WALLET (Pouvoir de vote donné à Christiane HERBET), Jean-Pascal JORON (pouvoir de vote donné à Chantal BACHELAY), Paul MARTICHO.

Monsieur Lionel NORMAND a été désigné secrétaire de séance.

Madame Herbet demande l'autorisation au Conseil Municipal de rajouter deux délibérations qui ne sont pas inscrites à l'ordre du jour car les informations nécessaires nous sont parvenues après l'envoi des convocations :

- Plan Local d'Urbanisme : choix de la procédure pour retravailler le PLU suite au recours de M. Patrick Huyon.
- Bon d'achat semi-marathon de l'Ecce Homo

Après délibération le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ajout de ces deux délibérations.

1 - Approbation du compte rendu du 18 octobre 2012

Sans remarques, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2- Décision Budgétaire Modificative : montant définitif Fond National de garantie Individuelle de Ressources

Présentation par Madame Herbet

Au budget 2012 il a été prévu en atténuation de recettes le reversement au profit du FNGIR (chapitre 014/cpte 73923).

Le montant qui était indiqué sur notre état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales était un montant provisoire (35 640€). Nous venons de recevoir la notification du montant GIR définitif (35 904€), celui-ci diffère du montant provisoire. Il convient de constater cette différence qui est de 264€ et d'effectuer la Décision Modificative suivante :

Compte 73923 (chapitre 014) : +264€

Compte 7311 : +264€

Après délibération l'assemblée approuve à l'unanimité cette proposition.

3 - Décision Budgétaire Modificative budget assainissement : amortissements 2012

Présentation par Madame Herbet

Il a été prévu 14 500€ d'amortissements sur le budget assainissement pour l'exercice 2012, ce chiffre a été estimé au moment du vote du budget d'après le tableau d'amortissement fourni par notre délégataire. Après quelques échanges avec la Trésorerie il s'avère qu'il faut amortir pour 16 000€ pour l'année 2012.

La décision modificative proposée est la suivante :

Compte 6811 : - 14 500€

Compte 042/6811 : + 14 500€

Compte 042/6811 : + 1 500€

Compte 658 : - 1 500€

Après délibération le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la décision.

4 - Eclairage public : installation de 2 lanternes rue des Clabaudois

Présentation par Madame Herbet

Comme annoncé lors de la dernière séance du Conseil Municipal, M. Hamelle a été reçu le 19 octobre afin d'étudier la pose de 2 lanternes sur poteaux déjà existant rue des Clabaudois. La Fédération Départementale de l'Energie nous a transmis une proposition d'un montant de 1 272€ TTC :

Plan de financement :

Fonds de concours FDE (20%)	213€
Participation de la commune	851€
<u>TVA (récupérable via le FCTVA)</u>	<u>208€</u>
TOTAL TTC	1 272€

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité :

- adopte le projet présenté par la Fédération Départementale d'Energie de la somme estimée à 1 272€ TTC.
- Sollicite la FDE 80 en vue de lui confier la maîtrise d'ouvrage des travaux, sous mandat de la commune.
- Autorise Madame le Maire à signer la convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux.
- Décide d'inscrire au budget la totalité des travaux, TVA comprise et de solliciter le fonds de concours de la FDE 80 d'un montant de 213€.

5 - Taux taxe d'aménagement 2013

Présentation par Madame Herbet

Comme l'indique la réforme de la fiscalité et de l'aménagement, le Conseil Municipal doit délibérer afin de voter le taux de la taxe d'aménagement 2013. Mise en place au 1^{er} mars

2012 la taxe d'aménagement recouvre la construction, la reconstruction ou l'agrandissement des bâtiments, les installations ou les aménagements de toute nature. Le montant de la taxe d'aménagement est calculé à partir de trois critères : la surface du bien, la valeur forfaitaire par mètre carré et le taux d'imposition fixé par la collectivité.

Taxe d'aménagement = surface x valeur x taux d'imposition

Pour l'année 2012 le Conseil avait voté un taux à 3%.

Après délibération le Conseil Municipal vote à l'unanimité un taux d'imposition de 3% pour l'année 2013, taux identique à l'ancienne Taxe Locale d'Équipement qui était de 3%.

6 - Délégation Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de la Selle

Présentation par Madame Herbet

Les réunions du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de la Selle ayant régulièrement lieu en journée, en raison de leur activité professionnelle, il est parfois compliqué pour les délégués de la commune d'être présent. Afin d'assurer une représentation systématique de la commune lors des réunions du syndicat, il est donc proposé au Conseil d'élire un nouveau délégué suppléant.

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal élit à l'unanimité M. De Saint-Acheul délégué suppléant.

7 - Prime de Noël personnel communal

Présentation par Madame Herbet

Chaque année une prime de Noël est accordée au personnel communal, cette prime représente un demi-mois de traitement brut et est calculée en fonction du temps de présence des agents.

Après délibération le Conseil Municipal accorde cette prime de Noël au personnel à l'unanimité.

8 - Point budget 2012

Présentation par Madame Herbet

Dépenses de fonctionnement :

Crédits ouverts : 667 439€ (dont excédent reporté)

Mandats émis : 301 327,77€

Recettes de fonctionnement :

Crédits ouverts : 458 756€

Titres émis : 327 625,59€

Dépenses d'investissement :

Crédits ouverts : 111 996€

Mandats émis : 88 039,35€

Recettes d'investissement :

Crédits ouverts : 111 996€

Titres émis : 106 863,60€

Résultat de l'exercice au 29/11/2012 : 434 489,19€ - 389 366,31€ = + 45 122,88€

9. Emploi d'avenir

Présentation par Madame Herbet

Suite à la fin du contrat de M. Aubin, il convient de réfléchir à un renfort pour les agents techniques.

Nous nous sommes rapprochés de la Mission Locale afin d'avoir des informations sur les emplois d'avenir, les critères sont les suivants :

- Contrat de 3 ans et pour 35h/semaine
- Cout pour la commune de 530€/mois, le reste étant pris en charge par l'Etat
- Sont éligibles les jeunes de 16 à 25 ans sans aucune qualification
- Les jeunes détenteurs d'un BEP ou CAP pouvant justifier de 6 mois de recherche d'emploi sur les 12 derniers mois.
- Les jeunes détenteurs d'un bac à bac +3 pouvant justifier de 12 mois de recherche d'emploi sur les 18 derniers mois.
- Obligation de faire suivre une formation qualifiante au jeune pendant la durée du contrat.

Après délibération, le Conseil Municipal prend acte de ces informations et décide d'évaluer les besoins en personnel technique afin d'assurer un bon entretien de la commune. Ce point sera remis à l'ordre du jour en 2013 si nécessaire.

10. Bon d'achat semi marathon de l'Ecce Homo

Présentation par Madame Herbet

La Trésorerie de Conty sollicite une délibération du Conseil Municipal afin de pouvoir régler les bons d'achat qui sont remis aux vainqueurs du semi marathon de l'Ecce Homo pour un montant de 600€.

Après avoir pris connaissance des informations l'assemblée autorise à l'unanimité la dépense.

11. Plan Local d'Urbanisme : choix de la procédure

Présentation par M. Vorbeck

Par correspondance en date 27 novembre 2012, les services de l'Etat portent à notre connaissance l'article L. 123-1 du code de l'urbanisme qui prévoit qu'en cas d'annulation partielle par voie juridictionnelle d'un Plan Local d'Urbanisme, et donc en cas d'annulation d'un classement de zone, l'autorité compétente élabore sans délai les nouvelles dispositions du plan applicables à la partie du territoire communal concerné par l'annulation.

La procédure de modification sera la procédure de droit commun, alors que la procédure de révision doit être utilisée si cette élaboration porte atteinte au PADD, réduit un espace boisé, une zone agricole, une zone naturelle et forestière...

Ces procédures requièrent une enquête publique.

Madame Herbet rappelle à l'assemblée que suite au recours déposé par M. Patrick Huyon et par jugement du Tribunal Administratif d'Amiens, la délibération approuvant le PLU

de la commune a été annulée en ce qu'elle classait la parcelle de M. Patrick Huyon (située dans la zone du hameau de Buyon) en zone à vocation agricole.

Etant dans l'obligation de changer le zonage du hameau de Buyon suite à la décision du Tribunal d'Amiens, considérant les données précédemment évoquées et après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'entamer une procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme.

Cette démarche a les avantages de respecter le Grenelle de l'Environnement, procédure qui est obligatoire à partir de 2013, de mettre en conformité le PLU avec le SCOT et de traiter les habitants de Buyon de manière équitable devant la Loi.

Cependant, cette procédure est plus coûteuse qu'une modification et beaucoup plus longue.

M. Patrick HUYON sera informé par courrier de cette décision.

12. Communications du Maire et informations diverses

Présentation par Madame Herbet

- Stationnement gênant des voitures sur les trottoirs au niveau de la pharmacie et route de Conty : plusieurs plaintes ont été reçues en mairie concernant le stationnement gênant des véhicules obligeant les piétons à descendre sur la route pour passer.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la rédaction d'un arrêté municipal interdisant le stationnement des véhicules sur les trottoirs route de Conty et rue du Capitaine Hémir Mézan. Les contrevenants seront informés, rappelés à l'ordre dans un premier temps puis verbalisés si récidives.

- M. De Saint-Acheul présente à l'assemblée un compte rendu de la dernière assemblée du SMIRTOM.

- Deux jeux complets de « Lien » ont été déposés chez M. Deresmaux, relieur à Amiens, conformément au devis présenté plus tôt dans l'année, le travail de reliure sera fini pour la mi-décembre 2012.

- M. Maitre demande que soit prévenu la Gendarmerie de Saint-Sauflieu quant aux coupures de courant programmées par ERDF les 11 et 20 décembre 2012.

M. Maitre informe l'assemblée des risques de recrudescence des cambriolages sur le territoire les 15 jours précédents les fêtes de Noël.

- M. Normand informe qu'il était présent lors de la réception des travaux de voirie route de Conty, il reste un problème d'émulsion de goudron sur les portes de certaines habitations. L'entreprise en charge de ces travaux doit revenir la semaine prochaine pour effectuer le nettoyage.

- M. Vorbeck demande à l'assemblée d'accorder un pont aux agents sur les deux possible les 24 décembre et 31 décembre. Le Conseil Municipal accepte, chaque agent peut choisir librement à condition de garder chaque service fonctionnel.

M. Normand présente un compte rendu du dernier Conseil Communautaire.

La Fédération Départementale de l'Energie a adressé à la commune une proposition de diagnostic sur la consommation d'électricité des bâtiments communaux et de l'éclairage public. Après concertation le Conseil Municipal accepte d'établir ce diagnostic.

- M. Flamant rappelle que l'arbre de Noël aura lieu le samedi 8 décembre 2012 à 14h30 à la salle polyvalente.

La distribution du colis des aînés se fera le samedi 15 décembre et le dimanche 16 décembre aura lieu le concert de l'Avent.

- Madame Herbet donne le planning des manifestations 2013 qui est le suivant:

- 11 janvier : vœux du Maire
- 10 février : concert
- 10 mars : repas des aînés
- 6 avril : Parcours du coeur
- 12 mai : Marché de printemps
- 26 mai : fête du village
- 13 juillet : repas républicain
- 27 octobre : Semi-marathon de l'Ecce Homo
- 14 décembre : Noël des enfants
- 21 décembre : colis des aînés

Sans autres questions et informations la séance est levée à 00h15.